

De 7 000 à 8 000 jeunes par an privés d'allocations d'insertion

■ Le gouvernement Michel durcit les conditions d'accès. Les francophones visés. Ecolo peste.

Le gouvernement Michel va priver chaque année de 7 000 à 8 000 jeunes de leurs allocations d'insertion, selon les calculs effectués par Ecolo. La majorité "suédoise" prévoit en effet de durcir les conditions pour obtenir une allocation d'insertion (anciennement allocation d'attente) après les études.

Le système de sécurité sociale belge permet en effet aux personnes qui ont terminé leurs études de solliciter une allocation, avant même d'avoir travaillé et donc cotisé à la Sécu. Au terme d'un stage d'un an, ils touchent alors une somme variant de 260 à 1 100 euros (selon leur situation familiale). En 2013, 100 308 personnes ont bénéficié du système, dont 61 736 en Wallonie et 16 368 à Bruxelles.

Moins de 21 ans et plus de 25 ans visés

L'accord de gouvernement MR/N-VA/CD&V/Open VLD apporte deux modifications majeures au système: 1° pour les moins de 21 ans, le droit à l'allocation d'insertion sera conditionné à l'obtention du diplôme correspondant au niveau actuellement requis. En clair, cela signifie que si, auparavant, il suffisait d'avoir terminé ses études secondaires, il faudra désormais les avoir réussies pour bénéficier d'une allocation d'insertion avant l'âge de 21 ans. Or, on sait que beaucoup de jeunes sortent de l'école sans aucun diplôme en main; 2° l'âge maximal pour introduire une demande d'allocation d'insertion est réduit à

25 ans, contre 30 ans aujourd'hui.

Le député fédéral Ecolo Georges Gilkinet s'est demandé combien de jeunes étaient concernés par ce resserrement des conditions. La réponse, il l'a trouvée dans la réponse de l'ex-ministre de l'Emploi à une question parlementaire datant de septembre 2013, où il apparaît que 10 760 (35%) des 30 745 personnes entrées dans le système des allocations d'insertion en 2012 avaient moins de 21 ans. Et que 2 539 d'entre elles (8,26%) avaient plus de 25 ans. Sur base des chiffres de

2012 et en considérant que parmi les moins de 21 ans, un sur deux n'a pas son diplôme de secondaire (une estimation prudente), ce sont donc près de 8 000 personnes (5 380+2 539), soit plus de 25% des jeunes, qui se verraient refuser l'accès aux allocations d'insertion à la suite des nouvelles restrictions que le gouvernement Michel entend imposer.

A la lecture des économies budgétées par le gouvernement à la rubrique Allocation d'insertion (15 et 13 millions en 2015, 25 et 26 en 2016, 35 et 39 en 2017,...), Georges Gilkinet se sent conforté dans ses estimations. Ces sommes correspondent en effet, si l'on tient compte de la durée moyenne de l'allocation (six mois) et de la répartition entre isolés, cohabitants et chef de ménages, à un total de 7 961 bénéficiaires en 2015, 14 500 en 2016, 21 000 en 2017, 27 500 en 2018 et 34 000 en 2019.

Pour le député Ecolo, il s'agit là d'une attaque insensée à l'égard des jeunes,

alors que le gouvernement précédent, dirigé par Elio Di Rupo, avait déjà durci

les règles en matière d'insertion, en portant la durée du stage d'attente de neuf à douze mois et en limitant à trois années le bénéfice des allocations. Cette dernière mesure devant déboucher sur l'exclusion, au 1^{er} janvier 2015, de plusieurs dizaines de milliers de jeunes (27 000 selon l'Onem, 50 000 selon la FGTB).

Attaque contre les francophones

"Cette mesure d'économies décidée par le gouvernement va frapper une génération décidément sacrifiée", dénonce Georges Gilkinet. Pour les écologistes, au lieu d'exclure, il est prioritaire de développer des mesures spécifiques d'inclusion (réduction de cotisations sociales ciblées sur les bas salaires, partage du temps de travail entre jeunes et aînés...) pour donner espoir et perspectives aux jeunes, qui sont l'avenir de notre pays. "Cette société jeunes admis, nous pouvons la construire, au contraire de l'agenda de régression sociale qui est celui du gouvernement MR/N-VA." Gouvernement qui, fait remarquer le député Ecolo, en restreignant l'accès aux allocations d'insertion, s'attaque surtout à la partie francophone du pays, vu que 78% des bénéficiaires habitent en Wallonie ou à Bruxelles.

L.G.

78%

WALLONIE-BRUXELLES

Les bénéficiaires des allocations d'insertion habitent à 61,6% en Wallonie et 16,3% à Bruxelles.

La mesure frappera davantage l'espace francophone que la Flandre, dit Ecolo.